

## Conseil d'administration de l'Établissement public du château de Fontainebleau.

Compte - rendu de la séance du 27 mars 2012 par vos représentants du personnel.

***N.B. : Alors que se profile le prochain Conseil d'Administration, programmé le mardi 25 septembre, vos élus tiennent à revenir sur le déroulement de la séance précédente.***

En introduction de cette séance, Jean-François Hébert a fait part de la nomination d'un nouvel administrateur : Philippe Sénéchal, au titre de l'une des trois personnalités qualifiées du CA, et ce en remplacement d'Alexandre Gady démissionnaire. L'organigramme modifié de l'EP est ensuite évoqué, avec la création du poste d'administratrice générale adjointe assuré par Mme Cécile Roig, précédemment agent comptable de l'EP, laquelle assurera l'intérim pendant l'absence de Christine Richet. Le poste d'agent comptable est désormais assuré par Mme Gaudry-Belouet nouvellement nommée.

Le président fait ensuite un point de situation depuis la dernière séance du conseil de février dernier. La fréquentation de ce premier trimestre 2012 est en deçà des prévisions ; 51 000 visiteurs ont été accueillis depuis le début de l'année alors que 63 500 étaient attendus fin mars pour tenir compte de l'objectif de hausse de fréquentation de + 6% fixée pour 2012. Les intempéries, et un manque de communication autour de l'exposition « L'ambassade du Siam à Fontainebleau ... » sont les premiers éléments d'explication avancés.

L'exposition « *Napoléon III et Eugénie reçoivent à Fontainebleau* », laquelle suscite déjà l'intérêt des journalistes, programmée ce printemps, et fort du succès rencontré à Bordeaux, devrait attirer du public.

Grâce au soutien du Service des musées de France, le poste de directeur de la communication demeuré vacant durant cinq mois, va être pourvu au 1<sup>er</sup> avril prochain par Alexis de Kermel, qui était en poste au château de Chantilly.

A été évoquée la seconde édition du Festival d'histoire de l'art et des difficultés pour boucler le budget. Il manquerait actuellement 130 à 150 000 €. L'idéal serait de trouver un mécénat sur 3 ans, permettant ainsi de pérenniser l'opération.

Un point est ensuite fait sur le dispositif mis en place dans le cadre du reclassement des agents du MUCEM, et la possibilité offerte à ces agents, et en priorité ceux relevant de la filière accueil et surveillance, de rejoindre, entre autres sites, l'EP de Fontainebleau. A ce jour, un seul agent de ce site, régisseur technique, a exprimé le souhait d'être affecté à Fontainebleau.

### • **1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2012.**

Un conseil d'administration entièrement consacré au Festival de l'Histoire de l'Art s'était réuni le mardi 14 février 2012, afin d'arrêter les décisions nécessaires à la tenue de la deuxième édition.

**1- Ajustement du budget prévisionnel 2012** : celui-ci qui avait été arrêté à 900 000 € (CA du 27 septembre 2011), est révisé à **718 000 €**.

**2- Marché de prestations de service pour l'organisation du Festival** : Lot 1 « organisation logistique et technique » pour 453 000 € (agence Idéacom), Lot 2 « communication presse, relations publiques, partenariats » pour 27 388 € (agence Alambret), Lot 3 « site internet dédié » pour 34 445 € (Hexagramm), Lot 4 « impression et routage » pour 40 000 € (Atelier graphique). Le montant global maximum est de **554 833,40€**.

### **3- Gratuité d'entrée du château les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2012.**

Approbation du P.V. à l'unanimité.

## **2- Avenant n°1 à la convention d'études préalables du 26 avril 2011 entre l'Établissement, le ministère de la Culture et de la communication, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture, relative au schéma directeur pluriannuel de rénovation.**

Jean-François Hébert a souligné l'importance de doter le plus rapidement possible l'établissement de son schéma directeur, à l'instar de celui du château de Versailles. Celui-ci doit permettre de planifier les opérations à prévoir sur l'ensemble du Domaine, avec comme objectifs prioritaires la préservation, la mise en valeur du patrimoine, l'amélioration de l'accueil des publics, en lien avec le PSC (projet scientifique et culturel). Il s'agit bien de définir les priorités concernant l'avenir du château, en adoptant une ligne directrice sur 10 ans. Le contenu des études du schéma directeur a déjà subi des évolutions notables suites aux consultations faites auprès des personnels du château (séminaires), et de la mise au point de la consultation publique lancée en juin 2011 pour désigner un groupement d'études techniques, avec comme associé l'architecte en chef des Monuments Historiques, dans le but de former une maîtrise d'œuvre unique.

2012 constitue donc l'année des études approfondies et du recadrage du calendrier prévisionnel.

Ainsi, les principaux sujets d'étude sont les suivants :

- restauration et mise en valeur des ouvrages patrimoniaux : dépendances du domaine, comprenant murs et grilles de clôture (hormis le Quartier Henri IV)
- préservation, conservation et mise en valeur des jardins et des ouvrages hydrauliques
- mise en conformité en regard de la sécurité incendie
- remise aux normes et refonte des installations techniques
- mise en sûreté
- amélioration et accessibilité aux personnes handicapées
- amélioration de l'accueil et des services des publics
- création de nouveaux espaces dédiés aux expositions temporaires
- redéploiement du musée Napoléon

Tous ces éléments ont engendré une augmentation des coûts financiers, notamment liée au fait qu'il a fallu actualiser des diagnostics techniques vieux de 10 ans et devenus obsolètes.

Les groupes de travail ont conduit à l'ajout de volets spécifiques techniques en deux tranches :

1<sup>ère</sup> tranche : études liées à la mise en sécurité, à la rénovation des équipements techniques, à l'accessibilité et à la mise en sécurité au sein même du château. La finalité est d'établir un plan directeur schématique de référence accompagné de prescriptions techniques et de l'évaluation financière des travaux.

2<sup>ème</sup> tranche : aménagement des réserves et des collections au quartier des Princes, programme jugé prioritaire par l'EPCF, avec plan directeur détaillé de référence, propositions techniques et estimation financière des travaux.

Des commandes de missions et d'études prioritaires complémentaires ont de fait été demandées :

- **mission de coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) 39 000 €** avec le classement de l'EP en 1<sup>ère</sup> catégorie qui induit des changements significatifs.
- **étude sur le renforcement du plancher de la Galerie de Diane : 19 614 €** (étude déjà commandée à l'ACMH) + **11 000 €** pour la campagne de sondage (opération déjà programmée par convention en janvier 2012, à hauteur de 400 000 € au chapitre des travaux urgents du schéma directeur).
- **étude sur les problèmes de sols et de fondations pour le théâtre impérial et du quartier Henri IV.** 15 000 € pour le quartier Henri IV (hors sondages géotechniques). Par ailleurs pour les travaux de consolidation des sols et fondations de la partie occidentale de l'aile Louis XV il est prévu 1 million d'€ ; cette dernière opération est en cours d'analyse pour validation (nécessité et coût de l'opération).

Le montant total de ces missions et études complémentaires, prélevés sur le budget de la convention, s'élève à **65 000 € TTC**.

L'augmentation des coûts des prestations intellectuelles (relèvement très sensible des coûts journaliers par intervenant), la reprise complète des diagnostics techniques comme évoqué précédemment, ont conduit à prévoir 100 000 € sur le budget global de la convention.

Ainsi, les études ont été estimées à nouveau :

- **volet 1** : études liées aux aspects techniques comprenant 2 tranches (15 mois d'étude) **920 000 €** :
  - T1 mise en sécurité, rénovation équipements techniques, accessibilité : **580 000 €**.
  - T2 aménagement des réserves quartier des Princes : **340 000 €**.
- **volet 2** : études relatives aux ouvrages patrimoniaux (murs, clôtures...) **150 000 €**.
- **volet 3** : études relatives aux jardins, parc et ouvrages hydrauliques : **260 000 €**.

Enfin, le calendrier prévisionnel a été recadré pour différentes raisons : date effective de signature de

convention et de délégation des autorisations de paiement et des crédits de paiement, allongement de la phase de concertation (séminaires/groupes de travail avec les personnels), établissement d'un plan directeur d'orientation, retard de 3 mois suite à une première consultation des bureaux d'études techniques infructueuse.

Arnaud Amelot, chef de projet de l'OPPIC, venu commenter le dossier a expliqué que ce calendrier serait forcément réajusté, et que le premier volet serait remis fin mars 2013.

Jean-François Hébert a notamment souligné que ce type d'opérations nécessitait de facto des réajustements constants, que c'était bien là l'occasion de s'interroger sur la capacité maximale d'accueil du château, sur les circuits de visite à optimiser, les espaces nouveaux à ouvrir. Marie-Christine Labourdette, directrice du Service des musées de France a souligné l'importance de la gestion et de l'attente des publics à faire en liaison avec le projet scientifique et culturel. Un point sera à faire en septembre sur le sujet.

**Les représentants du personnel se sont quant à eux émus du montant particulièrement élevé des études liées au schéma directeur, qui au final devraient avoisiner 1,6 Md'€, alors que de précédentes études, dont le montant n'est pas précisé, avaient été menées en 1998/1999, lesquelles ne seront pas reprises. Le changement de classification de l'Établissement en 1<sup>ère</sup> catégorie, annoncé comme impératif, soulève de multiples questions : sera-t-il étendu à la totalité de l'établissement ou bien sectorisé ? Interviendra-t-il selon un calendrier distinct du schéma directeur ? Nous avons par ailleurs souligné l'absence de système fiable de comptage/décomptage pour mesurer la fréquentation, avec des problèmes récurrents d'engorgement des circuits de visite lors des pics d'affluence. De fait l'établissement est manifestement en décalage avec la réglementation en vigueur.**

Jean-François Hébert répond qu'on pourrait retrouver le montant des anciennes études. Par ailleurs il est indiqué que le calendrier ERP de changement de l'établissement est actuellement dans une nouvelle phase d'investigation et d'étude. Patrick Ponsot, ACMH, précise que la présentation touffue des rapports, au coup par coup, n'avait pas permis jusqu'à présent d'avoir de vision à long terme, que les plans du château sont en cours d'actualisation qui permettront de disposer ensuite d'une sorte de guide inventaire, fort utile dans ce véritable labyrinthe qu'est le château.

Approbation à l'unanimité.

### **3- Convention de financement entre l'Établissement et la région Ile-de-France relative à l'installation du pôle d'excellence du tourisme dans le quartier Henri IV du château de Fontainebleau.**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de participation de la Région au financement d'aménagement intérieur des locaux destinés au Pôle d'excellence du tourisme, prévu pour un montant de 3 Millions d'euros, ainsi que de préciser les engagements conjoints de l'EPCF et de la Région et les conditions d'utilisation de versement et de contrôle de la subvention versée.

Rappelons rapidement que ce projet a déjà été évoqué lors du conseil d'administration du 28 septembre 2010, et qu'une convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et l'EPCF a été soumise à approbation lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Rappelons aussi que ce quartier édifié au début du XVII<sup>ème</sup> siècle comprend 4 700 m<sup>2</sup> utilisables, constitué de 3 ailes sur 2 niveaux principaux, entresol et combles partiels. Les travaux de restauration du clos et du couvert ont été réalisés de 2005 à 2009, à l'exception des travaux de consolidation des planchers et de confortation des charpentes. Le présent projet porte sur une surface de 2 100 m<sup>2</sup>.

**Le budget prévisionnel de l'opération de réhabilitation du quartier Henri IV a été arrêté à 8M€ : 3M€ financés par le Département, 3M€ financés par la Région, et 2M€ financés par l'Établissement pour l'achèvement de la restauration des ouvrages structurels.**

L'objectif est que les travaux soient achevés fin 2013.

Les représentants de l'EPCF et des collectivités locales ont souligné conjointement le succès de ce partenariat innovant réalisé avec une réelle synergie, tout en ayant à régler en parallèle la clôture de l'opération Pro Quartet qui a dû reverser des fonds à la Région, procédure longue qui n'a heureusement pas entravé la concrétisation du projet.

Les représentants du personnel ont formulé le souhait que les administrateurs puissent se rendre sur les lieux, et constater l'ampleur de l'opération initiée.

Approbation de la convention à l'unanimité.

### **4- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'Établissement, le ministère de la culture et de la communication, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture, relative l'achèvement de la restauration et à l'aménagement de l'aile Est et de la demi**

## **aile Nord en retour du quartier Henri IV et du Domaine national de Fontainebleau.**

Il est apparu naturel de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet à l'OPPIC, intervenant lors du projet ProQuartet, fort de sa connaissance du quartier Henri IV. Ce programme est décomposé en deux volets :

- un volet « monument historiques » avec l'achèvement des travaux de restauration sur les ouvrages structurels et les travaux de restauration des espaces intérieurs remarquables (enveloppe financière de 1 850 000 €).

- un volet « travaux d'aménagement intérieur » pour l'installation du Pôle d'excellence du tourisme et des espaces d'exposition mutualisés (enveloppe financière de 5 800 000 €).

La livraison du quartier Henri IV est prévue pour mai 2014.

Approbation à l'unanimité.

### **5- Récolement décennal des collections de l'Établissement (pour information).**

Est repris ici l'essentiel de l'intervention faite afin de mieux comprendre la réalité et les enjeux du récolement décennal :

La loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France codifiée au code du patrimoine, précise dans l'article 12 que les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire, et qu'il est procédé à leur récolement tous les 10 ans.

Les opérations de récolement sont placées sous l'autorité du chef d'établissement et réalisées par des professionnels compétents. Le délai de 10 ans prévu par le code pour terminer le récolement, se calcule à compter de la date de publication de l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France, et au récolement. Ce délai expire le 12 juin 2014.

**Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées au musée, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur.** Concernant les musées nationaux il est rappelé que le récolement des dépôts de l'État, réalisés dans le cadre de la commission de récolement des dépôts des œuvres d'art de l'État ainsi que ceux préalables au transfert de propriété des dépôts antérieurs à 1910, font partie intégrante du récolement décennal de leurs collections et en constituent la priorité.

**Le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :**

- la présence du bien dans les collections ;
- sa localisation ;
- l'état du bien ;
- son marquage ;
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien, ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

**Au 1er janvier 2012, 4 325 objets ont été récolés sur un ensemble estimé à 40 000 œuvres, soit seulement 11 % des collections inscrites sur les inventaires du musée national du château de Fontainebleau.** Cinq conservateurs du patrimoine et le chef du service de la documentation conduisent le récolement tout au long de l'année.

En 2011, 1885 objets ont été récolés par l'équipe de conservation. 1885 fiches de récolement correspondantes ont été créées dans le logiciel Micromusée, comprenant photographies, constats d'état des objets, localisations, conformité avec l'inventaire de référence. Les ensemble d'objets inscrits sous un même numéro d'inventaire, bien souvent séparés géographiquement (ensemble de sièges par exemple), sont systématiquement subdivisés, pour aboutir à : un objet, un numéro ou sous numéro, une fiche. De fait le nombre total d'objets présents dans les collections est très certainement sous-estimé. Le retard accumulé entre 2004 et 2008 explique en grande partie le faible pourcentage de récolement : le travail de récolement rationnel et complet à l'aide de la base de données, suite à la saisie informatisée de l'inventaire, n'a véritablement commencé qu'en 2009. La moitié du délai réglementaire pour effectuer le premier récolement décennal était alors déjà écoulé. En 2009, 1526 objets avaient été récolés. En 2010, 914 objets supplémentaires avaient été fichés.

Il est rappelé le manque criant de moyens qui rend le récolement au château de Fontainebleau difficile à mener et long, le tout dans près de 200 lieux de réserve. En 2011, le travail a dû s'effectuer en l'absence totale

d'installateurs, et il n'y a toujours pas de régisseur d'œuvres au château, ni de chargé de mission pour le récolement. Manquent également à la conservation des espaces de travail, des postes informatiques et des licences Micromusée, afin que les stagiaires, auprès des conservateurs, puissent aider à la saisie des fiches de récolement, ce qui permettrait d'accélérer considérablement le travail.

Les objectifs annoncés en janvier 2012 pour la période 2012-2014 (20 % en 2012, 30 % en 2013, 40 % en 2014, et 50 % en 2015) tiennent compte pour être atteints des moyens actuels.

Pour pallier le faible taux de récolement réalisé jusqu'à présent, outre le recrutement prochain d'un régisseur, plusieurs pistes sont en cours d'analyse :

\* **recrutement d'un chargé de mission dédié au récolement payé sur le budget de l'EP.**

Un chargé de mission dédié au récolement devrait pouvoir être rémunéré pendant quelques mois en 2012 sur les crédits de l'EP grâce au dégagement de crédits disponibles sur l'enveloppe de contractuels. Ceci devrait permettre d'accélérer très notablement le récolement dans la deuxième moitié de l'année 2012. Il serait très souhaitable que cette mesure soit reconduite en 2013 et 2014, afin d'éviter la répétition de la formation de nouveaux acteurs aux spécificités du récolement au château de Fontainebleau, à la base de gestion et à la géographie des réserves.

\* **mise en place de postes informatiques supplémentaires** avec connexion à la base de gestion (Micromusée ou autre base). Cette question essentielle pour la bonne conduite du récolement décennal doit être examinée dans le cadre de l'audit informatique prévu au château en 2012, de même que le renforcement du serveur actuel dédié à la base de données et aux images, aujourd'hui saturé (capacité, sauvegardes).

\* **sous-traitance d'une partie de l'opération** dont le coût est à déterminer et à inscrire sur le budget de l'EP. Il faut noter que dans le cas du château de Fontainebleau, compte tenu de la nature et de la dispersion des réserves actuelles, le recours à des prestataires extérieurs pose des problèmes très importants de sécurité, augmentés par la faiblesse numérique des équipes internes pour superviser les opérations.

Ces moyens supplémentaires alloués à la mission de récolement, si ils sont reconduits jusqu'en 2014, devraient permettre d'améliorer les résultats en terme d'objectifs réglementaires.

**Ce point détaillé sur le récolement décennal met en lumière de façon éclatante les lacunes et les dysfonctionnements de l'Établissement : matériel et réseau informatiques devenus obsolètes et insuffisants, manque d'espaces de travail, manque de moyens humains ; ainsi l'aberration de ne pas disposer d'installateurs, et de régisseur dans un château d'une telle envergure. Comment, dans ces conditions remplir les objectifs fixés par la réglementation ? C'est illusoire, les chiffres le démontrent bien (40% seulement prévus en 2014).**

**L'administration ne peut que constater les faits. Elle nous apprend qu'un audit informatique sera lancé courant avril afin de procéder à un état des lieux, identifier les besoins pour l'ensemble des services et lancer un marché d'appel d'offre. Les agents de la filière administrative et scientifique réclament cet audit et une modernisation du réseau informatique depuis 3 ans, constatant des dysfonctionnements sur leurs postes, induisant de facto une dégradation quotidienne de leurs conditions de travail.**

Marie-Christine Labourdette se dit consciente de l'envergure du chantier et des moyens insuffisants mis à disposition. Dans ces conditions elle remercie l'équipe de la conservation pour sa mobilisation.

## • **6- Compte financier 2011.**

**Le rapport de l'agent comptable** présente le « bulletin de santé financier » de l'établissement pour l'exercice 2011. En préambule, il est indiqué qu'une analyse vraiment pertinente ne peut se faire qu'en comparant au moins 3 exercices comptables ; or, nous n'en sommes qu'à 2. Néanmoins des améliorations sont notées, l'exercice comptable a pu notamment être arrêté en février 2012 soit deux mois plus tôt que l'exercice précédent.

**Le résultat de l'exercice s'établit à 876 737,24 €.**

Quelques ratios significatifs :

**-L'excédent brut d'exploitation (EBE) :** est un solde intermédiaire de gestion important qui représente la ressource strictement issue de l'exploitation (calcul : différence entre les ressources d'exploitation et charges d'exploitation de l'établissement).

L'EBE a beaucoup augmenté : 291 053 € en 2010 et **649 808 € en 2011**, mais il est dû à la forte augmentation des subventions de fonctionnement reçues de l'État mais aussi des collectivités publiques. Ces subventions ont permis le financement du Festival de l'histoire de l'art.

**-La capacité d'autofinancement (CAF) :** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'EPCF dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Alors que la CAF de 2010 s'établissait à 381 916 €, **la CAF de 2011 s'établit à 876 737 €**, dont 300 000 € (subvention du MCC) sont destinés au financement de la seconde édition du FHA. Le résultat de l'année est en nette amélioration (+ 494 820 €), grâce à la hausse de la fréquentation (augmentation des recettes : + 1 157 315 €) aux subventions versées, et à une hausse modérée des charges d'exploitation.

**-Le fonds de roulement net global (FRNG)** correspond à l'excédent des capitaux permanents (fonds propres, fonds mécénat, subventions d'équipement, report à nouveau ...) sur les actifs immobilisés. Le FRNG en fin de gestion est de : 8 150 581€ (hors résultat de l'exercice 2011).

Le rapport de l'agent comptable revient ensuite sur le **bilan des actions menées suite aux préconisations émises par l'agent comptable à propos de la gestion 2010**. Celui-ci porte sur :

- la comptabilisation des amortissements et le transfert des subventions d'investissement à la section de fonctionnement.

- les opérations de régularisation relatives à la TVA (recettes à caractère industriel et commercial).

- la révision des loyers a été effectuée en 2011 pour 2010 et 2011 dont le recouvrement devra être amélioré.

- le paiement des heures mécénat : à améliorer également pour un rythme mensuel de paiement.

- le transfert des fonds mécénat par la RMN-GP : transfert effectué en juillet 2011 pour un montant de 5 986 762 € ; ce montant n'a pas été placé en trésorerie sur 2011.

**Conclusions et pistes d'amélioration présentées par l'agent comptable :**

-Tendre à ne plus avoir de retard ni dans les dépenses (factures, heures mécénat), ni dans les recettes (logement).

-Respecter les délais de la réglementation fiscale et sociale (TVA, charges sociales, impôt sur les sociétés).

-Mettre en œuvre une trésorerie plus fine (pour 2012, placements sécurisés de 8 200 000€) afin de ne pas dégrader le délai global de paiement.

**Le rapport de l'ordonnateur** pour l'exercice 2011 insiste sur les résultats encourageants de l'établissement, qui a vu son activité et sa capacité d'autofinancement augmenter de manière significative. Sont mis en exergue une fréquentation en forte augmentation combinée aux actions menées tout au long de l'année : opérations de communication, programmation de quatre expositions, augmentation des animations pour le public familial, accueil de spectacles grand public (Opéra en plein air), festival d'histoire de l'art...

• **Analyse des produits de fonctionnement :**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à **5 380 344 €**, soit une progression globale de plus de 50% par rapport à 2010. Ne pas oublier que le financement du FHA est inclus dans le budget général ; néanmoins une augmentation réelle est à signaler. Détail des principales valeurs :

**- Subventions d'exploitation : 2 247 707 €.**

L'évolution de ces recettes montre une forte augmentation des subventions versées par l'État (+ 521 176 €) et par les collectivités publiques (+ 148 000 €) notamment pour financer le FHA. A noter qu'aucune recette n'a été enregistrée en « Dons et legs » : la recherche de mécénat constitue donc une priorité pour 2012.

**- Valeurs des produits et prestations de service : 2 782 740 €**

Ces recettes constituent principalement les ressources propres de l'exploitation de l'EPCF dont 91 % se rapportant directement au droit d'entrée : 2 534 730 €.

dont billetterie : 2 067 164 € (427 920 € reversés à la RMN-GP) (74,2%).

dont visites : 467 565 € (16,8%)

dont visites conférences : 29 431 € (1%)

dont visites privilèges : 76 434 € (2,7%)

dont mises à disposition d'espaces : 127 550 € (4,5%) pour mémoire 75 000 € en 2010.

dont tournages : 14 000 € (0,5%)

dont audioguides : 595 €

A noter la prise en compte du changement de méthode de comptabilisation des reversements RMN-GP : en 2011, la recette est constatée pour son montant brut et non plus net.

**-Autres produits de gestion courante : 289 611 €.**

correspondent aux recettes retirées de 4 concessions d'occupation du domaine (ERDF, Mairie de Fontainebleau - aire de jeux du Parc, France Télécom, GRDF), de 12 concessions commerciales (Attelages de la forêt, association Les carpes, Jeu de paume, distributeur de boissons, salon de thé ...) et des loyers et charges, pour 31 logements de fonction dont 29 occupés.

**- Produits exceptionnels : 28 098 €.**

pour 26 317 €, quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (opérations d'ordre, sans encaissement réel)

**- Produits financiers : 32 186 €.**

intérêts produits par le placement des liquidités de l'établissement et les intérêts produits par le placement par

la RMN-GP des fonds mécénat. Après information au CA du 29 juin 2010, plusieurs lignes de compte à terme ont été ouverts auprès du Trésor public pour un placement de 2 000 000 € de liquidités. En 2012, une gestion active de la trésorerie devrait permettre d'augmenter la part des produits financiers.

- **Analyse des charges de fonctionnement.**

Les charges s'élèvent à **4 503 607 €** ; la part des crédits non consommés (391 826 €) est en baisse par rapport à 2010 ce qui indique une meilleure appréciation des besoins. Principaux postes :

- **Achats : 671 312 €.**

Ce chapitre regroupe les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) - en nette augmentation par rapport à 2010, notamment lié à la cherté du gaz - l'achat de vêtements de travail, les fournitures et le petit entretien.

- **Services extérieurs : 937 152 €.**

Travaux d'entretien, de réparations et de maintenance des installations techniques : stables par rapport à 2010.

- **Autres services extérieurs : 2 694 769,99 €.**

Principales dépenses : coût de l'externalisation de la surveillance : 402 338 € - acomptes provisionnels de la délégation de service public à la RMN-GP : 427 920 € (recettes existantes en contrepartie) ainsi que les charges liées à l'organisation du Festival d'Histoire de l'Art : 489 476 €.

- **Impôts, taxes et versements assimilés : 15 971,82 €.**

- **Charges de personnel : 61 433,52 €.**

un montant de 43 447 € est inemployé, il correspond à un emploi (titre 3, contractuel établissement) non pourvu en 2011. Il est prévu que ce compte soit développé en 2012 puisque 2 personnes sont déjà recrutées et que 2 autres personnes sont en cours de recrutement.

- **Autres charges de gestion courante : 107 719,65 €.**

- redevances pour logiciel de gestion informatique et audioguides : 29 609 €.

- droit de projection (FHA) : 65 438 €

- gratification de stagiaires : 10 247 €

- cotisation intermusées : 2 424 €

- **Dotations aux amortissements et aux provisions : 26 317,77 €.**

Le travail d'inventaire des biens acquis depuis 2009 a permis d'ébaucher leur amortissement. La procédure doit être fiabilisée en 2012.

## **Le résultat pour l'exercice 2011 s'établit à 876 737 €.**

### **Investissements de l'exercice 2011 :**

- **Les ressources en investissement : 2 810 000 €.**

Celles-ci sont supérieures de 330 000 € par rapport aux prévisions initiales, pour les raisons suivantes :

- subvention de 180 000 € versée par l'État pour l'entretien des jardins enregistrée en investissement alors qu'elle finance des travaux d'entretien prévus en fonctionnement.

- complément de subvention versée par l'État de 150 000 € pour le financement de la rénovation du Boudoir turc.

- **Les emplois en investissement : 2 503 334 €.**

restauration de mobilier : 175 000 €.

études et travaux suivants :

couverture de l'aile Louis XV : 200 000 € (OPPIC)

restauration cabinet de travail de Napoléon III, 273 000 €.

étude et consolidation des fresques de la Salle de bal (OPPIC) : 150 000 €.

restauration du théâtre impérial (OPPIC) : 500 000 €.

boudoir turc (OPPIC) : 250 000 €.

traitement de la mérule (OPPIC) : 150 000 €.

schéma directeur (OPPIC) : 100 000 €.

aménagement du réfectoire Cour de la République : 300 000 €.

achat de matériel pour les jardins : 100 000 €.

- **Le fonds de roulement : variation positive de 1 219 656 €.**

Le fonds de roulement de l'établissement pour l'exercice 2011 est ainsi porté à **9 053 636 €**. Il se décompose de la manière suivante :

- 400 000 € de fonds propres.

- 5 601 647 € de fonds mécénat.

- 929 188 € de résultats cumulés augmentés du résultat 2011 de 876 737,24 €.
- et 1 219 745 € de subventions d'équipements perçues non utilisées pour des travaux.

Sur ce fond de roulement net global, les fonds mécénat et subventions d'équipement sont prévus pour les dépenses d'investissement. Sur les 929 188 €, 300 000 € sont destinés au Festival d'Histoire de l'Art et 180 000 € pour des travaux sur les jardins.

Marie-Christine Labourdette a souligné la nette amélioration des activités comptables et trouve quant à elle, que la situation financière de l'établissement est bien meilleure.

Cécile Roig insiste sur le fait que les dépenses sont mieux maîtrisées, qu'il y a maintenant un véritable suivi, avec des périodes de vérification en mai et septembre. Jean-François Hébert souhaite de l'anticipation pour la mise en place du FHA, qui se heurte aux exigences d'annualité budgétaire.

**Vos représentants du personnel se sont abstenus, fidèles à leur ligne de conduite, notamment depuis la mise en place de l'externalisation partielle des missions de surveillance. Alors qu'est rappelée l'exigence de maîtriser les dépenses, nous avons à contrario mis en exergue la part grandissante consacrée à l'externalisation. Pour preuve, le CA de décembre 2010 s'était prononcé pour un marché autour de 360 000 € pour l'année 2011 (338 709 € pour la partie forfaitaire et 25 000 € pour la partie à bons de commande), pour au final se conclure à 402 338 € !**

- **7- Approbation de l'affectation du résultat 2011 : 876 737 €.**

Il est proposé de l'affecter en totalité en report à nouveau. Dans la même logique, les représentants du personnel se sont abstenus.

- **8- Décision modificative n°1 du budget primitif 2012.**

Il s'agit d'opérations régulières d'ajustements au budget.

- **Fonctionnement** (crédits prélevés sur les fonds de roulement) :

Pour la programmation de l'exposition d'automne 2012 sur le thème de la forêt, dont le coût est estimé à 130 000 € il est proposé une ouverture de crédits à hauteur de 102 000 € :

- **97 000 €**, rubrique « publicité, publications, relations publiques ».
- **5000 €**, rubrique « transports de biens et transports collectifs de personnel ».

- **Investissement :**

- Exposition d'automne 2012 : crédits de restauration **28 000 €**.
- Opérations financées par des crédits mécénat : **4 252 410 €** (Boudoir turc, 100 000 € - Cabinet Napoléon III, 250 000 € - Théâtre impérial, 3 887 410 € - Horloge, 5000 € - Appartement du pape, 10 000 €).
- Dépenses engagées en 2011 dont les factures ne sont pas parvenues : **39 006 €** (restauration de pendules, restauration des collections, conception et numérisation de plans).
- Intégration des opérations d'investissement prévues en 2012 au programme pluriannuel d'investissement : **2 178 620 €** ; il s'agit de crédits de paiement votés en 2011 mais non consommés (quelques exemples : études schéma directeur : 40 700 €, mesures d'urgence Héronnières : 130 000 €, réfections ponctuelles allées parc et jardins : 100 000 €, accessibilité handicap : 29 000 €, travaux mérule, 297 000 €...).
- Opération de réhabilitation du quartier Henri IV : crédits budgétaires action I : **2 000 000 €**, Conseil général **150 000 €**, Région **140 000 €**.

Également immobilisations incorporelles : **2 290 000 €**.

- Rénovation du boudoir turc : subvention de **150 000 €** versée par l'état. Il s'avère que le financement de cette opération est couvert par des crédits mécénat. Il est donc proposé d'inscrire cette somme en étude.

- Subvention complémentaire de **50 000 €** accordée par l'État pour financer la campagne de communication du FHA. Le montant global de la subvention s'élève donc à 400 000 € en 2012.

Adoption à l'unanimité.

- **9- Adhésion au groupement d'intérêt public : « Groupement des musées nationaux pour l'histoire de France ».**

Reprise de l'essentiel du texte, tel qu'il a été communiqué aux administrateurs :

Le décret n° 2011-1928 du 22 décembre 2011 portant création de la Maison de l'histoire de France lui donne pour mission (article 2) de « rendre accessible à tous la connaissance de l'histoire de France en constituant dans ce domaine un pôle national de référence ». A cette fin, le nouvel établissement public

«favorise (notamment) la constitution et le développement de réseaux nationaux d'institutions publiques et privées intervenant dans le domaine de l'histoire ». Par l'histoire de leurs collections, par leurs conditions de naissance, par leurs évolutions et leurs sites d'implantation, neuf musées nationaux, parmi lesquels figure naturellement le Château de Fontainebleau, reflètent des pans entiers de l'histoire de France et constituent des partenaires privilégiés pour la Maison de l'Histoire de France.

Le groupement des musées nationaux pour l'histoire de France, qui prendra la forme d'un **groupement d'intérêt public (GIP)**, a ainsi pour objet d'organiser le dialogue et la coopération scientifique et culturelle de ces neuf musées nationaux avec la Maison de l'histoire de France. Structure souple et légère le Groupement des musées nationaux pour l'Histoire de France répond à une vocation scientifique et culturelle. Son administration sera assurée par la Maison de l'Histoire de France, dont le président est également président-directeur du groupement d'intérêt public. Elle n'interfère pas avec le statut, le fonctionnement et les projets propres des musées nationaux qui en sont membres. Les apports budgétaires de la Maison de l'Histoire de France et ceux du ministère de la Culture et de la Communication – qui s'ajoutent aux moyens actuels des musées nationaux concernés – seront entièrement consacrés aux dépenses scientifiques et culturelles.

### **1) Membres du groupement :**

- l'Etat, ministère de la culture et de la communication au travers de la direction générale des patrimoines et de huit musées nationaux dotés du statut de services à compétence nationale: musée de préhistoire des Eyzies de Tayac, le musée d'archéologie nationale au château de Saint-Germain-en-Laye, le musée du Moyen Age-thermes et hôtel de Cluny à Paris, le musée de la Renaissance au château d'Ecouen, le musée du château de Pau, les musées des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, les musées du château Compiègne et du château de Blérancourt, le musée des Plans-Reliefs aux Invalides ; l'établissement public de la Maison de l'histoire de France ; l'établissement public du château de Fontainebleau.

### **2) Missions du groupement :**

- contribue à la définition de la participation de ses membres aux futurs espaces muséographiques de la Maison de l'histoire de France, notamment par le moyen de la présentation de biens culturels ;  
- conduit ou participe à des projets de recherche communs dans le domaine historique et leur valorisation, notamment par des publications et des projets numériques ;  
- conduit ou participe à des projets visant à développer la connaissance, sous l'angle historique, des bâtiments et des collections des musées nationaux ;  
- produit, organise ou contribue à des expositions temporaires ou d'autres événements culturels destinés à favoriser la connaissance de l'histoire de France dans les musées nationaux ;  
- produit, organise ou contribue à des expositions temporaires ou d'autres événements culturels destinés à favoriser la connaissance de l'histoire de France au sein des musées de France ou de toutes autres institutions culturelles et patrimoniales en France et à l'étranger.

### **3) Apports des membres au groupement :**

Le groupement fonctionnera grâce aux apports de ses membres. La Maison de l'Histoire de France apportera au groupement un concours financier par le biais d'une subvention et une contribution en nature, au travers principalement de l'expertise de ses personnels, et de l'administration du GIP qu'elle prendra à sa charge.

La Direction générale des patrimoines apportera au groupement un concours financier par le biais d'une subvention.

Le Château de Fontainebleau, comme les autres musées nationaux concernés, apportera au groupement une contribution en nature au travers de l'expertise de ses personnels.

### **4) Gouvernance :**

Le groupement est constitué pour une durée de quatre années. Il est soumis au régime juridique issu de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (et notamment ses articles 98 à 122) et du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public Il est présidé par le président de la Maison de l'histoire de France. Il est administré par un conseil d'administration et une assemblée générale pareillement composés de l'ensemble des membres du groupement répartis en quatre collèges : l'administration centrale (5 voix), les huit musées nationaux SCN (8 voix), le château de Fontainebleau (2 voix) et la Maison de l'histoire de France (15 voix). Les membres du GIP sont représentés au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la manière suivante:

- Collège de l'administration centrale du ministère de la culture:  
- le directeur général des patrimoines ou son représentant;  
- le directeur chargé des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;  
- un expert désigné par le directeur général des patrimoines;

- Collège des 8 musées nationaux érigés en services en compétence nationale:
- les directeurs des musées nationaux ou leurs représentants ;
- Collège de la Maison de l'Histoire de France est composé :
- le président ou son représentant ;
- trois autres représentants de la Maison de l'Histoire de France désignés par son président, dont au moins deux en raison de leur compétence scientifique
- Collège de l'Établissement public du musée du château de Fontainebleau :
- le président ou son représentant ;
- le directeur du patrimoine et des collections

Compte tenu de l'implication du château de Fontainebleau dans le projet de la Maison de l'histoire de France et de l'intérêt qu'il peut trouver à collaborer avec la MHF et les 8 musées nationaux membres du groupement, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'Établissement à adhérer au groupement des musées nationaux pour l'histoire de France.

**Vos représentants du personnel ont exposé les raisons de leur extrême réserve face à ce « GIP » qui est une étape supplémentaire dans l'éclatement du réseau des musées nationaux, déjà considérablement affaibli depuis les premières mesures de la RGPP avec la réorganisation du ministère, qui a conduit, entre autres, à la disparition de la Direction des Musées de France, et à la création de nouveaux Établissements Publics. Surtout, ce projet s'inscrit dans le droit fil de la création de la Maison de l'Histoire de France, voulue par le Président de la République. Alors que ce projet de la MHF demeure particulièrement controversé, nous avons fait valoir qu'à l'approche d'échéances électorales majeures, il était de tradition de reporter les prises de décisions sur les dossiers importants. Dans ce contexte nous contestons vigoureusement l'empressement de la Direction de l'EP de Fontainebleau pour exprimer une adhésion de l'établissement, même de principe, à ce « groupement des musées nationaux pour l'histoire de France » ; l'étape suivante devant consister à approuver la convention constitutive du GIP. Dans le même ordre d'idée nous avons dénoncé le défaut d'information concernant ce GIP, puisque ni les Comités Techniques de l'EP et de la DG des Patrimoines n'ont été consultés, d'autant que le régime juridique des GIP a récemment évolué. En outre, nous avons fait valoir qu'il y avait là une ironie de l'histoire à vouloir fédérer un réseau de neuf musées, en consacrant près de 20 millions d'euros via la MHF, après avoir démantelé la DMF dont c'était la mission pour l'ensemble des musées nationaux et permettant d'en mutualiser les moyens.**

**Vos représentants du personnel ont de fait voté contre cette proposition d'adhésion.**

- **10- Dons et legs, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, conventions d'association, concessions, délégations de service public, contrats et conventions (pour information).**

Quelques exemples parmi la trentaine d'opérations contractées :

**Mises à dispositions d'espaces :**

- *SPH conseil*, visite privilège et dîner salle des Colonnes le 27/01/2012 : **6 500 €.**
- court métrage, Elie Adjedj, réalisateur le 28/01/2012 : **400 €.**

**Marchés et contrats :**

- *ASGC sécurité privée* : Prestations de surveillance (01/02/2012 – 28/02/2013) : **194 019,64 €.** (attention ! le marché d'externalisation 2012 s'élève dans sa totalité à 410 000 €).
- *Sas Les Lavandières (ELIS)* : location de fontaines à eau et fourniture de bonbonnes d'eau (du 01/02/2012 au 29/01/2013) : **6 191,33 €.**
- *DULEVO* : fourniture de matériels de ménage pour le musée pour **8 526,28 €.**
- association du personnel du château *Le Renouveau* : subvention de **3 000 €.**
- *RMN-GP* : contrat de co-organisation d'exposition « Le Siam à Fontainebleau » : du 05/11/2011 au 27/02/2012 : **221 500 €.**
- *P. Ponsot ACMH* mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de création et de mise à l'égout au quartier du Vieux gouvernement : **21 143,37 €.**

**Concession, autorisation d'occupation et d'exploitation du domaine public :**

- *RMN-GP* : Mise à disposition d'espaces pour l'exploitation d'une librairie-boutique du 01/07/2009 au 30/06/2018 : **8% du CA HT avec une redevance minimale de 29 900 € TTC.**
- *France Montgolfières* : autorisation de décollage en montgolfière dans le parc du château (15/04/2012 au 14/04/2015) : **6 % du CA HT.**